

# CR cellule export IA n°54 du 3 octobre 2022

## Participants :

Administration: **DGAL**, **BEPT** (Boris OLLIVIER, Maria-Jessica PLAZA), **FAM**, Hajer ATRI, Maryse SABOULARD, **DGPE** (Louise BACHER)

Professionnels: **CIFOG** (Victor GUYON), **FIA** (Julie BRET-MAYOT), **SNA** (Eric BONJOUR, Louis PERRAULT, Ségolène GUERRUCCI, Paul-Grignon DUMOULIN), **SNDP** (Jean-Philippe CATUSSE), **SNIPO** (Thomas BARTLETT), **FACCO** Stéphanie ROUX

## I. Autour du point de situation (cf note n°43 du 30/9/22)

La note 43 sera envoyée ce jour.

A retenir : un onzième département touché depuis fin juillet, avec un foyer confirmé le 23/9 dans la Sarthe. 2 autres cas dans le Maine-et-Loire.

- Interrogation du SNA sur le foyer de la Sarthe, considérant qu'il manquait des éléments de preuve pour la confirmation du foyer
- Question sur le département de l'Oise : y-at-il eu un foyer en basse-cour ? A priori pas d'information côté DGAL

Départements touchés par l'épisode 2021-2022 dont les ZR avaient été prolongées à titre préventif : info de retour au statut indemne pour Dordogne, Deux-Sèvres et Vendée. Loire-Atlantique et Maine-et-Loire ont reperdu leur statut avec les foyers récents.

Dans EXPADON, le tableau « Bilan sanitaires Pays Tiers » est précédé d'un récapitulatif des dates de recouvrement de statut pour les départements touchés. Rappel que la date réelle de recouvrement de statut est désormais alignée avec la date de levée d'APDI. Les dates de recouvrement théorique de statut sont indiquées sur la base d'un délai de 1 mois. Au final, on est assez proche des 28 jours du chapitre IAHP du code de l'OMSA.

Autre information du 30/9 : l'élévation du niveau de risque à « modéré ». Cette élévation s'accompagne d'une nouvelle disposition de gestion autour des foyers : la mise en place systématique d'une ZRS en plus des ZP/ZS, dans un rayon de 20km autour des foyers.

- ➔ Demande de clarification sur ces ZRS / impact export
  - Difficulté pour les entreprises dans cette zone entre 10 et 20km
  - Possibles blocages PYT
    - Si zonage au département a priori pas d'impact (sauf si ZRS à cheval sur 2 départements)
    - Problème plutôt pour les certificats mentionnant la notion de zone réglementée ou « zone sous restriction » → lister les exemples de certificats concernés (Royaume-Uni pex)
  - Sur les échanges intra-UE
- ➔ Point sur la décision 2021/641 → concerne les oiseaux vivants et OAC

Les oiseaux vivants et les OAC sont soumis à certification intra-UE même en temps de paix IAHP. La décision 2021/641 permet de vérifier les conditions pour les échanges.

Les anciennes directives IAHP ayant été abrogées et remplacées par la loi de santé animale et ses textes délégués (notamment le règlement 2020/687) lors de son entrée en vigueur le 21 avril 2021. La décision 2021/641 correspond à l'un des textes d'applications, qui liste dans son

annexe les zones sous restriction (ZP et ZS) au sein de l'UE en date du 21 avril 2021, avec les dates théoriques de levée des zones.

La décision 2021/641 était prévue pour une durée limitée (jusqu'au 30/9/21), dans l'espoir d'un retour à une phase de temps de paix pour l'IAHP. Elle a finalement été prolongée compte tenu de la situation épidémiologique et de l'endémicité de la maladie jusqu'au 30/9/22. Elle sera sans doute à nouveau prolongée.

Fin novembre 2021, la décision a été modifiée dans son contenu, imposant aux EM de faire figurer en plus des ZP/ZS toute autre zone réglementée au titre de l'IAHP. L'annexe est réorganisée avec 3 parties : partie A (listes des ZP), partie B (listes des ZS) et partie C « autres zones réglementées ». C'est là que les ZRS seraient listées.

Et en avril 2022, a été ajoutée une annexe décrivant les dérogations possibles pour les mouvements de volailles et OAC à partir de ces autres zones réglementées. Lors de tels mouvements, des mentions spécifiques doivent accompagner les certificats.

Les denrées, notamment les viandes de volaille, ne sont normalement pas soumises à certification pour les échanges intra-UE. Lorsqu'elles proviennent d'une zone de surveillance, elles peuvent être mises sur le marché à condition d'avoir subi des traitements d'atténuation (traitement thermique ; cf art. 49 du règlement 2020/687)

## II. Suivi des demandes par filière

FIA Julie Bret-Mayot

Nouvelle demande de clarification de l'attestation complémentaire « non traité thermiquement » vers les **Emirats arabes unis**

CIFOG Victo Guyon

- Remerciement pour les clarifications concernant la Vendée.
- **Emirats** : quid de produits provenant d'un abattoir du 85, mais stockés dans le 49 -> certifiable ? Certains envois partis sous décharge de responsabilité mais demande de clarification.
- Nouveau certificat Vietnam disponibles sur Expadon

SNIPO Thomas Bartlett

- CS Japon « ovoproduits liquides traités thermiquement » → établissement de la liste d'établissements exigée par JP (un questionnaire et un audit à venir...) (5 sites pour 3 entreprises)

FACCO rien à signaler

SNDP rien à signaler

SNA Paul Grignon-Dumoulin

- **Russie** -> demande d'information sur la gestion de certaines maladies non réglementées

Maladies non réglementées // point 4.1.4. à la fin du certificat: risque qu'ils demandent de ne plus rayer ce point en fonction des réponses sur ces maladies ; alternative : réécrire un point spécifique

- **Ukraine** -> demande de renégociation des conditions de zonage sur le CS bilatéral, à l'origine démarche unilatérale UA d'imposer leur CS ; le bilatéral actuel prévoit une origine département indemne depuis 12 mois ; NL, HU ont renégocié et obtenu de meilleures conditions (zonage 10km ?) ;
- **Australie** → dossier de priorisation SNA pour la négociation du zonage préparé avec le dernier CS utilisé... (à titre de renseignement, suivant les conditions de juillet 2022)
- **Maroc** → détente / Espagne ; surveiller les fenêtres d'opportunité
- **Tunisie** → essayer de rediscuter la clause de 12 mois avant réouverture, qui ne correspond pas au Code OMSA, chercher une occasion de renégocier
- **Algérie** -> souhait SNA de revoir la notion de 6 mois pour réouverture post retour zone indemne
- **Egypte** → notion de compartiment semble apparaître dans les permis d'importer ; à surveiller
- **USA** → demande d'arbitrage sur le besoin de continuer à utiliser l'AC (DD22) ; alternative d'inscrire les exigences de l'AC dans le CS ?
- **Philippines** → PH a bloqué le Canada, vraie difficulté d'approvisionnement → importateurs PH poussent pour revoir les règles ; interrogation SNA sur la réception par PH des notes de situation, demande de contact, période propice ?
- **Chine** → fenêtre de tir selon professionnels chinois après congrès PC du 17 au 26... ? Partir du protocole négocié il y a 3 ans en intégrant la notion de zonage ? A noter : lien établi entre les importateurs de génétique FR en Chine qui désormais travaillent ensemble et ont donc plus de poids auprès des autorités CN

## II. Outils de communication et partage d'informations

### II.1. Partage d'information sur les foyers pour meilleure anticipation/préparation des exports

Retour sur la participation du BEPT à la réunion de comité de pilotage de l'application CARTOGIP, vendredi 30/9/22

- Volonté d'améliorer l'outil CARTOGIP pour les DDPP (en lien aussi avec les recommandations de l'audit Commission) en termes de fiabilité

- Meilleure synchronisation avec intégration de SIGNAL dans CARTOGIP
- Meilleure mise en cohérences des données CARTOGIP avec les zonages indiqués dans les arrêtés préfectoraux
- Besoin de formalisation des accès aux données pour les professionnels :
  - sur la dernière épizootie, dans certaines régions (notamment NAQ), des accès ont été donnés à une base miroir de CARTOGIP destinée aux professionnels, dénommée "VISIO PRO", mais sans convention ;
  - cette convention indiquera les usages autorisés pour les données (ex: pour la délégation de certaines opérations liées aux abattages et leurs suites, pour la certification export, etc..) et avec qui elles peuvent être partagées (--> nécessité en interne professionnels de se mettre d'accord sur les modalités de partage)
  - besoin aussi de consolider les aspects RGPD (Règlement général sur la protection des données)
- Constat que certaines données professionnelles, indispensables à CARTOGIP (ex : données de BD VOLAILLE ou ATM) ne sont pas toujours de bonne qualité (ex points GPS aberrants) ou que quelquefois, elles sont transférées à l'Etat mais avec des demandes de restriction d'utilisation qui les rendent non compatibles avec un partage de données
- Par ailleurs, il existe aussi des données "hors CARTOGIP": un site tout public permet de consulter les informations de zonage, il est mis à jour quotidiennement
  - Communication dès que possible de l'URL du site
  - Suivi de la mise en place des accès à VISIO PRO

Demande du SNA, si pas d'accès rapide à la base miroir CARTOGIP d'avoir l'information en temps réel sur les cas confirmés et leur localisation exacte

## II.2. Outils disponibles

- EXPADON Tableau de suivi des exigences pays tiers

<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/docs/admgene/IATABCS220914v175.pdf>

NB : la page d'info sur la date de recouvrement des départements n'est plus à jour (voir pour le moment les informations dans la Note de situation hebdomadaire)

- NOTE de SITUATION hebdomadaire en français et en anglais  
Envoi de la NS n°41 par FAM ce lundi 19/9
- Page d'accueil INFLUENZA du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA)  
<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>
- Page d'accueil INFLUENZA de la DG SANTE  
[https://food.ec.europa.eu/animals/animal-diseases/diseases-and-control-measures/avian-influenza\\_en#HPAI-2022](https://food.ec.europa.eu/animals/animal-diseases/diseases-and-control-measures/avian-influenza_en#HPAI-2022)
- Veille sanitaire ESA (plateforme d'épidémiologie en santé animale)  
Point hebdomadaire sur la situation sanitaire Europe  
<https://www.plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

**Prochaine cellule Export IA : lundi 17 octobre, 11h**

Des informations sur l'évolution de la situation seront envoyées par écrit en tant que de besoin.